

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le 08 octobre 2010

Point de situation sur les 67 dossiers de demande de titre de séjour déposés en préfecture le 18 mai dernier

67 dossiers de demande de titre de séjour ont été déposés en préfecture le 18 mai dernier, avec le soutien de la coordination des comités de soutien aux sans-papiers. Ces dossiers concernaient en majorité des personnes qui ont déjà fait l'objet d'un ou plusieurs refus de séjour, confirmés par le juge administratif. 17 dossiers correspondaient à des premières demandes de régularisation.

La préfecture a établi le bilan suivant au 8 octobre 2010 : 3 personnes régularisées, 11 dossiers en cours d'instruction, 3 dossiers incomplets, 19 refus de séjour notifiés et 31 refus de séjour pour des dossiers qui ont déjà fait l'objet de la même décision.

La préfecture rappelle que 273 personnes ont été régularisées dans l'Hérault depuis le 1er janvier 2010, et 469 refus de séjour prononcés.

La préfecture rappelle enfin que le recours formé par un étranger en situation irrégulière contre un refus de séjour devant le tribunal ne fait pas obstacle à une mesure d'éloignement.

Contact presse : 04 67 61 61 25